

ATTESTATION

Parution dans le Journal - ALPES et MIDI

Date : 28/04/18

Numéro :

Fait à GAP le : 24/04/18

la Direction

Le

Nos Références : Service Urbanisme
Catherine CHEMIN-BONALDI
Guylaine BRUN
☎04.92.25.54.12 / urbanisme@lasallelesalpes.fr

Monsieur le Directeur,

Je vous serais obligé de bien vouloir faire paraître le texte suivant à la rubrique des annonces judiciaires et légales :

**« COMMUNE DE LA SALLE LES ALPES
ENQUETE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE
Remplacement du télésiège fixe de Côte Chevalier par la construction d'un télésiège
débrayable du même nom et pour la réalisation de la piste des Lacets**

Par arrêté en date du 4 avril 2018, le Maire de LA SALLE LES ALPES a prescrit l'ouverture d'une enquête publique environnementale sur le projet de remplacement du télésiège fixe de Côte Chevalier par la construction d'un télésiège débrayable du même nom et pour la réalisation de la piste des Lacets

Mme Dominique FAURE, demeurant à Saint-Martin de Queyrières (05120) a été désignée commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Marseille.

L'enquête se déroulera en mairie du vendredi 20 avril au mercredi 23 mai 2018, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de la Mairie et chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête.

Le dossier d'enquête sera consultable sur le site de la Mairie www.lasallelesalpes.net dans l'onglet « Actualités ». Les observations peuvent également être adressées par courriel à l'adresse électronique secretariatgeneral@lasallelesalpes.net ou par écrit à la Mairie à l'attention de Mme Dominique FAURE.

Le commissaire-enquêteur recevra en Mairie les :

Vendredi 20 avril 2018 de 9 h 00 à 12 h 00 ;

Mercredi 25 avril 2018 de 14 h à 17 h 00 ;

Vendredi 4 mai 2018 de 9 h 00 à 12 h 00 ;

Lundi 14 mai 2018 de 9 h 00 à 12 h 00 ;

Mercredi 23 mai 2018 de 14 h 00 à 17 h 00.

A titre exceptionnel, la Mairie restera ouverte le 25 avril et le 23 mai 2018 jusqu'à 17 h 00.

Son rapport et ses conclusions transmis au Maire dans les trente jours de la clôture de l'enquête seront tenus à la disposition du public à la Mairie. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Pour deuxième insertion.

Le Maire ».

Je vous en remercie par avance et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.